

**ARRETE**  
\*.\*.\*.\*.\*

N° 2015 INC/GRH-SPV 334

**Portant dissolution des corps de sapeurs-pompiers de MANDEREN et de RITZING  
et création du Corps des sapeurs-pompiers de MANDEREN-RITZING**

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE, PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET DE LA MOSELLE,  
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, de modernisation de la sécurité civile ;

VU la délibération du Conseil Municipal de **MANDEREN** en date du 19 janvier 2015 décidant la fusion des Centres d'Intervention des communes de MANDEREN et de RITZING, reçue au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle le 19 février 2015 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de **RITZING**, en date du 8 janvier 2015, décidant la fusion des Centres d'Intervention des communes de MANDEREN et de RITZING, reçue au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle le 18 mars 2015 ;

**SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 les corps de sapeurs-pompiers de MANDEREN et de RITZING sont dissous et il est créé sur le territoire de la Commune de MANDEREN le Centre d'Intervention des sapeurs-pompiers de MANDEREN-RITZING.

**Article 2** : Monsieur le Maire de MANDEREN, Monsieur le Maire de RITZING et Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de la Moselle sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le 25 MARS 2015

**LE PREFET,**

Pour le Préfet,  
et par délégation

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours

**B. Franoz**